

# Bordereau de signature

## DEC2017\_0204



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/11/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	20/11/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-11-20)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

DEC2017\_ 0204

**DECISION**

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/067 RELATIF A LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS HORLOGERES ET CAMPANAIRES DE L'HOTEL DE VILLE ET DE LA PLACE DE L'HORLOGE.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment les articles 42-3°, 27 et 30-8°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Délibération abrogeant et remplaçant celle du 12 février 2016,

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la maintenance des installations horlogères et campanaires de l'Hôtel de Ville et de la Place de l'Horloge, par la vérification des pièces mécaniques, le nettoyage et graissage de ces dernières pour le bon fonctionnement et le test des éléments électriques, incluant main d'œuvre et déplacement,

**CONSIDERANT** que le marché public de services est arrivé à terme le 23 septembre 2017, qu'il convient d'en conclure un nouveau,

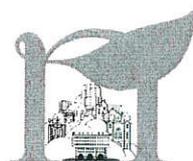
**CONSIDERANT** la proposition afférente de la Société BODET CAMPANAIRE,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle 23.02.10 « Maintenance des horloges de l'Hôtel de Ville, de la Place de l'Horloge et de la Halle des Sports », dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est conclu avec la société BODET CAMPANAIRE S.A.S., sise 72 rue du Général de Gaulle à TREMENTINES (49340), le marché public de services n°2017/067 relatif à la maintenance des installations horlogères et campanaires de l'Hôtel de Ville et de la Place de l'Horloge de Noisiel, pour un montant global et forfaitaire annuel de 432,00 € HT (518,40 € TTC), comprenant la maintenance préventive (une visite annuelle) et toutes les interventions éventuelles de dépannage et de réglage nécessaires au bon fonctionnement (main d'œuvre et déplacement inclus).

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2017\_ **0204**  
portant sur la conclusion du marché public de services n°2017/067.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée initiale d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction, pour une année à sa date anniversaire, sans que la durée totale n'excède quatre ans.

Le règlement s'effectuera, après service fait, sur présentation de la facture.

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

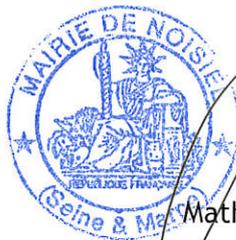
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 16 NOV. 2017



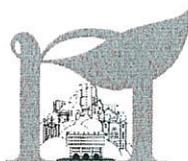
Le Maire,

Mathieu VISKOVIC.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	20 NOV. 2017
Affiché le	20 NOV. 2017
Notifié le	20 NOV. 2017
Publié le	20 NOV. 2017

2/2



Hôtel-de-Ville  
Tél. 01 60 37 73 73 / Fax. 01 60 37 74 49

www.ville-noisiel.fr

Place Emile-Menier BP 35  
77426 Marne-la-Vallée cedex 2

"Acquitté en PREFECTURE le:" 20/11/2017